



REPRISE DES COMPÉTITIONS U12/U13

Vendredi 4 septembre 2020



MES DAMES

FRANCHISSEZ LA BARRIÈRE



LE CLUB A BESOIN DE VOUS
REJOIGNEZ-NOUS



FFF.fr @equipefrance @fff

SOMMAIRE

L'ACTU DE LA SEMAINE	4
COMITÉ DE DIRECTION.....	7
COMMISSION DES TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES	9
COMMISSION COMPÉTITION JEUNES.....	11
COMMISSION FOOTBALL D'ANIMATION	19
DÉPARTEMENT TECHNIQUE	21
COMMISSION DE L'ARBITRAGE	22



Mise en page : Maryline Loos

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierresvives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

L'ACTU DE LA SEMAINE

RÉFÉRENT COVID

Comme préconisé par les directives de la FFF, nous avons nommé M. Paul Grimaud comme référent COVID-19 du District de l'Hérault de Football.

Vous pouvez le contacter par mail à secretariat@herault.fff.fr et téléphone au 06 71 67 99 23.



LES SPECTATEURS DEBOUT AUTORISÉS

Alors que le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) avait donné un avis favorable il y a quelques jours concernant le retour des spectateurs debout autour des terrains, la modification du décret du 10 juillet (article 42) a été publiée au Journal Officiel (accessible en cliquant [ici](#)) et confirme donc cette information.

Le décret n° 2020-1096 du 28 août 2020 modifie le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé :

(...)

e) L'article est complété par les dispositions suivantes :

« Les dispositions de ses 1° et 2° ne s'appliquent pas aux établissements :

« 1° N'accueillant pas de public en position statique ;

« 2° Dépourvus de sièges, à condition qu'ils soient aménagés de manière à garantir le respect des dispositions de l'article 1er.

« La dérogation mentionnée au présent 2° n'est pas applicable aux établissements lorsqu'ils accueillent des spectacles et projections. » ;

Cette officialisation permet donc dès ce week-end, dans les stades ne possédant pas de tribune, d'accueillir des spectateurs debout dans l'enceinte sportive.

Rappel : cette bonne nouvelle ne remet aucunement en question les recommandations en vigueur actuellement, à savoir : le port du masque obligatoire, le respect des gestes barrières, la distanciation physique : pour plus de précision, se reporter au [protocole sanitaire](#) mis en place par la LFO.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

En vue de notre Assemblée Générale Élective qui se déroulera le samedi 7 novembre 2020 au Centre culturel José Janson à Fabrègues, veuillez trouver ci-après :

[Appel à candidature](#)

[Déclaration de candidature de liste](#)

[Appel à candidature - Délégation AG Ligue](#)

[Déclaration de candidature - Délégation AG Ligue](#)



RECRUTEMENT SERVICES CIVIQUES



Le District de l'Hérault de Football propose des missions qui se dérouleront d'octobre 2020 à mai 2021.

Vous pouvez postuler par mail à vincent.bosc@herault.fff.fr en envoyant un CV et une lettre de motivation.

Vous serez rapidement convoqués pour un entretien pour vous préciser le rôle et la mission proposée.

MISSIONS

- Développement et implantation du PEF dans tous les clubs de l'Hérault
- Mobiliser les clubs sur la Féminisation (liaison PEF)

Un volontaire en service civique doit être âgé de 16 à 25 ans, il doit être disponible au sein de la structure 24 h par semaine.

Le contrat proposé sera pour une durée de 7 mois. Nous vous rappelons également qu'un volontaire Service Civique n'est pas un salarié.

Ces missions s'inscrivent dans un projet de développement et de structuration des clubs.

CONDITIONS

Permis VL et véhicule personnel indispensable.

Disponibilité les mercredis et samedi pour aller à la rencontre des clubs.

MINI BUTS

Au vu de l'engouement perçu et dans le cadre de la promotion et du développement du Football d'Animation, nous vous informons renouveler l'opération des mini-buts et donc vous proposer de bénéficier de tarifs privilégiés, afin d'équiper votre club, à savoir :

- tarif public de la paire : 250 €
- tarif négocié : reste à charge du club : 100 €



Pour information vous pouvez consulter le catalogue du fournisseur Casals sport sur le lien suivant et ainsi visualiser le produit proposé :

<https://www.casalsport.com/fr/cas/paire-de-buts-mobiles-football-quickfast-3-60-m-x-1-80-m>

Nous vous demandons donc de bien vouloir renseigner le bon ci-dessous à retourner à l'adresse secretariat@herault.fff.fr et vous informons que nous répondrons favorablement à votre demande dans la limite des stocks disponibles.

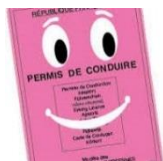
N° de club :

Nom du club :

Nombre de paires souhaitées :

Nous comptant sur une réponse rapide et dans tous les cas **avant le 27 septembre 2020**. Nous reviendrons vers vous au plus tôt pour vous signifier le nombre de buts qui pourra vous être attribué afin que vous nous confirmiez votre commande.

REPORT DES SESSIONS PERMIS DE CONDUIRE UNE EQUIPE U13



En regard de la crise sanitaire actuelle et de l'évolution de la situation dans l'Hérault classé rouge par les autorités, il a été décidé par le Comité Directeur du District du 31 août 2020, sur proposition de CTS Vincent Bosc, de reporter à une période ultérieure la mise en place des réunions décentralisées « Permis de conduire une équipe U13 » qui devaient avoir lieu à Cazouls, Clermont l'Hérault, Fabrègues et Lunel dans la quinzaine de fin août/début septembre.

De ce fait, en accord avec la Commission d'Animation et son Président, il est décidé de sursoir à l'obligation de participer à cette réunion pour les éducateurs des équipes U13 et U12 et aux conséquences qui en découlent dans le règlement.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire dans les jours et semaines à venir, il sera proposé des réunions ultérieurement. Les modalités de participation, dates et horaires seront communiquées en temps opportuns aux clubs et éducateurs concernés.

Par ailleurs à la date d'aujourd'hui mardi 1^{er} septembre 2020, la reprise de la pratique U13 et U12 dite Phase 1 de Brassage et maintenue à la date programmée par le calendrier officiel du District.

Afin de pouvoir mieux préparer la suite de la saison et le suivi des compétitions U13 et U12, nous vous demandons de remplir ce rapide questionnaire désignant vos équipes et éducateur responsable et adjoint des équipes (une fiche questionnaire par équipe) : <https://forms.gle/S4EvA3mc7RNmBiLZA>

POULES DE CHAMPIONNATS JEUNES SAISON 2020/2021



La Commission des Jeunes a établi le 28 août 2020 les poules des championnats de Jeunes pour la saison 2020/2021.

[Composition des poules des championnats de Jeunes 2020-2021](#)

CALENDRIERS JEUNES 2020-2021



Les calendriers des catégories U19, U17 et U15 ont été finalisés et diffusés le 1^{er} septembre 2020 à 19 h, consultables sur Footclubs et le site internet.

Pour la première journée du 13 septembre, les clubs sont invités à notifier leurs horaires dans les meilleurs délais, et ce avant vendredi soir, la règle des 10 jours ne pouvant être appliquée.

INFORMATION CLUBS U12-U13



Vous trouverez ci-dessous les documents des groupes de niveau U12 – U13 suivant les engagements et validation de participation au 31 août 2020.

Nous vous rappelons qu'il est important de licencier vos joueurs au plus tôt (prochaine vérification du nombre de licenciés par la Commission Football Animation le lundi 7 septembre 2020).

Début des plateaux samedi 12 septembre 2020 ; ils seront diffusés fin de semaine.

[Groupe U12 brassage Niveau 1](#)
[Groupe U12 Niveau 2](#)
[Groupe U13 groupe 1](#)

[Groupe U13 Groupe 2](#)
[Groupe U13 Groupe 3](#)

COMITÉ DE DIRECTION

Réunion du Lundi 31 Aout 2020

Président : **M. Jean-Claude PRINTANT**

Présents : **MM. Yvon ARNAL - Janick BARBUSSE - Joseph CARDOVILLE- Didier MAS - Jean-Louis DENIZOT - Paul GRIMAUD - Henri TOTA - Christian VIDAL- Stéphan DE FELICE - Armand ESTALL- Hervé GRAMMATICO- Vincent BOSC**

Absents excusés : **Alain NEGRE - Olivier SIMORRE - Sylvain PALHIES - Mohamed OUJEBOUR- M^{me} Mariem RAYHANA- David BLATTES- François MARI- Alain MASINI**

Le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.

I ACTUALITES / DIVERS

Remise des dotations ballons clubs 7/09 Béziers ,14/09 Montpellier + dotations FFF -100 licenciés

Jean-Claude PRINTANT rappelle les dates des 2 remises prévues en faveur des clubs le 7/09/20 à Béziers de 18H à 20H et le 14/09/20 à Montpellier de 18H à 20H.

Il est rappelé que malheureusement cette saison aucune manifestation, réunion, ne pourra se tenir en même temps. Les dotations seront remises directement aux clubs uniquement.

Il demande aux membres du Comité de Direction disponibles d'y être présents.

Il précise également que la dotation FFF en faveur des clubs de moins de 100 licenciés sera jointe à notre dotation ballons district.

Stage D1/D2 dirigeants / arbitres Mèze Annulé 5/9

Le président informe le Comité de Direction qu'au vu du contexte actuel « Covid » et afin de ne pas faire prendre de risque aux participants des clubs, la décision d'annuler cette manifestation doit être prise.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Situation Covid (Réfèrent District)

A la demande de la FFF et de la ligue Occitanie, il est préconisé de nommer un référent « Covid » pour chaque district.

Mr Paul GRIMAUD est nommé comme référent de notre district.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Coupes de l'Hérault (Annulation)

A la demande de la LFA, il était préconisé d'annuler cette saison comme les coupes régionales, nos coupes départementales afin de libérer des dates dans nos calendriers.

Le Comité de Direction décide toutefois de maintenir les Coupes de l'Hérault avec cependant la possibilité d'avoir des rencontres à faire disputer en semaine ou pendant les vacances scolaires ou jours férié si nécessaire.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Permis de Conduire U13

Vincent BOSC nous informe de la difficulté actuelle « COVID » pour rassembler les éducateurs ainsi que d'obtenir les installations pour les accueillir.

Il demande le report de ces formations à une date ultérieure que celles habituelles de fin Aout début Septembre.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Carton Vert

Paul GRIMAUD nous présente le projet de Carton Vert proposé par la FFF.

Il propose que comme par le passé notre district fasse acte de candidature pour cette initiative.

La catégorie U15D1 est proposée pour ce projet.

Les clubs concernés seront informés de cette initiative.

La proposition est soumise aux votes :

Ont voté pour : 5

Ont voté contre : 4

Abstentions : 3

La résolution est adoptée à la majorité.

Nomination Mme DOBLAS Amandine (commission féminines)

La candidature d'Amandine DOBLAS pour rejoindre la commission féminine est proposée au Comité de Direction.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Protocole reprise des compétitions

Le protocole de reprise des compétitions est remis aux membres du Comité de Direction pour information.

Afin de pouvoir nettoyer les vestiaires entre 2 rencontres le dimanche (pour les clubs et terrains ne possédant que 2 vestiaires) le dimanche, le match d'ouverture pourra être autorisé à 11H45 au lieu de 12H30.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Prison Béziers

Jannick BARBUSSE informe le Comité de Direction que la convention de formation arbitre avec la prison de Béziers peut être renouvelée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement opération petits buts

Il est décidé de renouveler l'opération comme chaque saison.

Les clubs en seront informés.

Commande des clubs à faire avant le 27/09/2020.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

II VIE DES CLUBS

Entente U17 Saint Jean de védas / Lavérune

Entente U15/17 Arceaux / Celleneuve

Entente U19 Puissalicon Magalas / Corneilhan lignan

La résolution est adoptée et les ententes accordées à l'unanimité.

III TOURNOIS

RCO AGDE	U 12/13	29 Aout 2020	St Rivalta
LA CLERMONTAISE	U 10 à U18	28/29/30 Aout 2020	St Estagnol
ESCM	U 10/11(annulé)	5 Septembre 2020	St Bougette
ESCM	U 12/13(annulé)	29 Aout 2020	St Brousse
OL.MOURGUES	U6 à U11	17 Octobre 2020	St Municipal
PUISSALICON MAGALAS	U12/13(annulé)	5 Septembre 2020	Puissalicon
LESPIGNAN/VENDRES	Seniors	6 Septembre 2020	Zizou Vidal
MAUGUIO	U8/9	5 et 6 Septembre 2020	Cancel
DOCKERS SETE	U7 à U13	17/18/19 Octobre 2020	Ujiaki

Les tournois suscités sont validés sous réserve bien sûr de l'évolution des prérogatives Covid.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Prochain Comité de direction : Mardi 29/09/2020 18H00

Le Président,
Jean-Claude PRINTANT

Le Secrétaire de séance,
Armand ESTALL

COMMISSION DES TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du lundi 31 août 2020

Président : **M. Henri Tota**

Présents : **MM. Janick Barbusse – Michel Blanc – Norbert Bouzereau – Ancil Chapin – Stéphane Ségura**

Excusés : **MM. Franck Hermitte – Roger Preux**

Le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Le président fait des remarques quant au fonctionnement de la commission

RAPPORT DES VISITES EFFECTUÉES

Terrains

- Montpellier : stades Père Prévost – Gil Fayard - Giambronne
- Sussargues : stade Jules Rimet 2
- Montarnaud : Stade Henri Guigou
- Lattes : Maurin, stade Courtoujours
- Vic la Gardiole : stade municipal
- Baillargues : stade Bambuck 1
- Lunel Viel : stade municipal 1 & 2
- St Mathieu de Trévières : stade des Champs Noirs
- Magalas : stade de l'Arbourey
- Sussargues : stade Rimet 2
- Lamalou les Bains : stade G.Lafont
- Balaruc : stade A. Subirat 1
- Lespignan : Stade Zizou Vidal 2
- Sauvian : Nouveau Complexe

Éclairage

- St Mathieu de Treviers, stade des Champs Noirs
- Clermont l'Hérault, stade estagnol 1

VISITES À PRÉVOIR**Terrains**

- Le Caylar : stade P. Bouyeron
- Frontignan : stade Lucien Jean 3
- Lunel : stade Fernand Brunel
- Montagnac : stade Frutoso

Éclairage

- St André de Sangonis : Stade sangonis synthétique

VISITE TERRAIN SUR DEMANDE DES CLUBS

- St thibery (lettre faite pour travaux à prévoir)
- Cournonsec (vue les installations avec Mme le Maire et le DGS pour améliorations des installations)
- Portiragnes, stade municipal avec la Ligue d'Occitanie
- Vendargues, stade Dides avec la Ligue d'Occitanie

DOSSIERS ENVOYÉS OU DÉPOSES A LA LIGUE D'OCCITANIE**Terrain**Le 17 août 2020

- Lamalou, stade Lafont
- Lospignan, stade Zizou Vidal 2
- Lattes, stade Coutoujours
- Magalas, stade Arboury
- Montarnaud, stade Guigou
- Montpellier, stade Prévost
- Sauvian, stade Couronne 1
- Vic la Gardiole, stade municipal

Le 1^{er} septembre 2020

- Montpellier, stade Jules Fayard
- Montpellier, stade Giambronne
- Sussargues, stade Jules Rimet 2

ÉclairageLe 20 juillet 2020

- Villeverayc, stade Jean Vie 1
- Stade Montferrier, stade Brousse

Le 7 août 2020

- Montpellier, stade Vega
- Clermont Herault, stade estagnol 1

Le 1^{er} septembre 2020

- Cers, stade municipal

ÉTUDES DES COURRIERS REÇUS DE LA LIGUE D'OCCITANIE

- Terrain et gymnase non classé (réponse faite)
- Gestion des classements des terrains pendant le Covid et organisation des visites de la Ligue pendant le Covid
- Envoie de la ligue des listings sur les installations classés

ÉTUDE DU COURRIER

Mairie d'Aspirant (réponse faite pour mise aux normes du stade des Horts).

Prochaine réunion : 5 octobre 2020 14 h

Le Président,
Henri Tota

Le secrétaire,
Michel Blanc

COMMISSION COMPÉTITION JEUNES

Réunion du vendredi 28 août 2020

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Henri Blanc –Mebarek Guerroumi –Patrick Ruiz**

Excusés : **MM. Pierre Espinosa – Michel Prudhomme Latour – Régis Rubies**

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

INFORMATIONS AUX CLUBS

La Commission rappelle ci-dessous les modalités relatives aux ententes (article 2-c du Règlement des Compétitions Officielles :

Article 2 – Engagement

...

c) Cas particulier des ententes

Conformément aux dispositions de l'Article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F, un club pourra constituer et engager des équipes en entente avec un ou plusieurs clubs par catégories : Seniors (sauf en Départemental 1 et 2), Jeunes, Football d'Animation, Futsal, Beach Soccer et Féminines.

Les ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction et ne pourront être autorisées après la date de clôture des engagements.

Le nombre **minimum de joueurs** licenciés par catégorie permettant aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes est **fixé à cinq dans chacun des clubs** avant la première journée de championnat. **Ces joueurs doivent être inscrits sur au moins cinq feuilles de matchs de championnat dans la catégorie en entente. A défaut de satisfaire à ces deux obligations, l'entente ne pourra accéder à la division supérieure si son classement le lui permet.**

Elles sont gérées par un des clubs la composant. Ce club est le correspondant du District pour l'engagement des équipes, la désignation des terrains et le paiement de toutes les sommes dues. Il est cité en premier dans le nom de l'entente.

Lorsqu'un club engage une équipe dans une catégorie d'âge, il ne pourra être autorisé à participer à une entente avec d'autres clubs pour évoluer dans une division inférieure de la même catégorie.

Les ententes qui se sont régulièrement qualifiées, conformément aux Règlements sont autorisées à accéder en division supérieure d'une compétition organisée par le District et par la LFO la saison suivante.

Au terme de la saison en District, si l'entente n'est pas reconduite :

- Les différentes équipes la composant retrouveront le niveau qui était le leur avant la dernière déclaration d'entente et seront alors reprises éventuellement en surnombre dans les différents niveaux.
- Si son classement la conduit à descendre de niveau, les différentes équipes la composant retrouveront le niveau immédiatement inférieur à celui qui était le leur avant la dernière déclaration.
- Si son classement la conduit à monter de niveau, les différentes équipes la composant retrouveront le niveau immédiatement supérieur à celui qui était le leur avant la dernière déclaration.

Après validation des ententes, en cas de non-respect des critères relatifs au nombre de joueurs, et même si elles y ont gagné leur place, les équipes ne pourront accéder en division supérieure pour la 2^{ème} phase ainsi que pour la saison suivante.

COMPOSITION DES POULES DE CHAMPIONNATS

La Commission établit la composition des poules de championnat 1^{ère} phase au vu des engagements parvenus à ce jour :

U19

POULE A

BAILL ST BRES VALER 1
BASSES CEVENNES 1
JACOU CLAPIERS FA 1
LUNEL-VIEL US 1
MUC FOOTBALL 1
PRADES LE LEZ FC 1
ST MATHIEU AS 1
SUSSARGUES FC 1

8 équipes

POULE B

ARSENAL CROIX ARGENT 1
M. LEMASSON RC 1
M.LUNARET NORD 1
MAURIN FC 1
MONTARNAUD AS 1
ST AUNES GS 1
ST GELY FESC 1
SUSSARGUES FC 2

8 équipes

POULE C

ANIANE SO 1
CANET AS 1
COURNONTERRAL 1
FLORENSAC PINET 1
MEZE STADE FC 2
ST ANDRE SANGONIS OL 1
ST JEAN VEDAS 1
STTHIB MONTBL BESSAN 1

8 équipes

POULE D

BOUJAN FC 1
CERS PORTIRAGNES SC 1
PUISSALICON/CORNEILHAN 1 (demande d'entente en cours)
THEZAN ST GENIES 1
THONGUE ET LIBRON FC 1
U.S. BEZIERS 1
VALRAS SERIGNAN FCO 1
VIA DOMITIA USCNM 1

8 équipes

U17 D1

Rappel l'Officiel 34 N° 35 du 20 mai 2020 : 22 équipes

FRONTIGNAN AS 2 (maintien) ne s'engage pas.

MAURIN FC 1 (maintien) a accédé en U18 R2 (mail de la LFO le 18 juillet 2020).

THEZAN ST GENIES OF 1 (accession, second de U17 D2 poule C à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2019-2020) ne s'engage pas ; l'équipe est remplacée par SUD HERAULT FO 1, classée quatrième de la poule (entente MONTADY SUD HERAULT pas renouvelée).

VENDARGUES PI 2 (accession, premier de U17 D2 poule A à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2019-2020) ne s'engage pas ; l'équipe est remplacée par M. ARCEAUX 1, classée quatrième de la poule.

POULE A

JACOU CLAPIERS FA 1

JUVIGNAC AS 1

LUNEL GC 1

M. ARCEAUX/CELLENEUVE 1 (demande d'entente en cours)

M. ATLAS PAILLADE 1

M. LEMASSON RC 1

M. ST MARTIN AS 1

MAUG CARN LANSARGUES 1

PEROLS/PALAVAS 1

ST GELY FESC 1

10 équipes

POULE B

AGDE RCO 1

CLERMONTAISE 1

CORNEILHAN LIGNAN 1

FLORENSAC PINET 1

GIGNAC AS 1

LESPIGNAN VENDRES FC 1 (entente Lespignan/Via Domitia pas renouvelée et pas d'engagement de Via Domitia USCNM)

MEZE STADE FC 1

PIGNAN AS 1

SUD HERAULT FO 1

U.S. BEZIERS 1

10 équipes

Le calendrier général a été modifié comme suit :

Journée 1 : 13 septembre 2020

Journée 2 : 20 septembre 2020

Journée 3 : 27 septembre 2020

Journée 4 : 4 octobre 2020

Journée 5 : 11 octobre 2020

Journée 6 : 15 novembre 2020

Journée 7 : 22 novembre 2020

Journée 8 : 29 novembre 2020

Journée 9 : 13 décembre 2020

U17 D2

Rappel l'Officiel 34 N° 35 du 20 mai 2020 : 21 équipes

BAILL ST BRES VALER 1, CLERMONTAISE 2, COURNONTERRAL 1, FABREGUES AS 2 et MONTARNAUD AS 1 ne s'engage pas.

M. Arceaux 1 et Sud Herault Fo 1 ont accédé en D1.

LESPIGNAN VIA DOMITIA 2 (accession, premier de U17 D3 poule E à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2019-2020) ne s'engage pas : l'équipe est remplacée par CORNEILHAN LIGNAN 2, classée troisième de la poule.

ST CLEMENT MONT 2 (accession, premier de U17 D3 poule B à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2019-2020) ne s'engage pas : l'équipe est remplacée par MAURIN FC 2, classée quatrième de la poule, PRADES LEZ FC 1, deuxième déjà en championnat D2 (STMATH/CLARET/PRADES 1) et ST GELY FESC 2, troisième, ne s'engage pas. MAURIN FC 2 devient MAURIN FC 1 (équipe 1 en U18 R2 = MAURIN FC 11)

POULE A

ASPTT MONTPELLIER 1
BALARUC STADE 1
MAURIN FC 1
MUC FOOTBALL 1
STJEANVEDAS/LAVERUNE 1 (demande d'entente en cours)
STMATH/CLARET/PRADES 1
SUSSARGUES/GDE MOTTE 1
7 équipes

POULE B

CANET AS 1
CAZOULS/MARAUSSAN 1
COEUR HERAULT ES 1
CORNEILHAN LIGNAN 2
ES PAULHANPEZENAS AV 1
LAMALOU FC 1
THONGUE ET LIBRON FC 1
7 équipes

U17 D3**POULE A**

ARSENAL CROIX ARGENT 1
ASPTT LUNEL 2
B.CEVENNES SUMENE 1
JACOU CLAPIERS FA 2
M.LUNARET NORD 1
ST MARTIN LONDRES US 1
VALERGUES AS 1
7 équipes

POULE C

LA PEYRADE OL 1
MARSEILLAN CS 1
MONTAGNAC US 1
R. DOCKERS SETE 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1
VALRAS SERIGNAN FCO 2
VILLEVEYRAC US 1
7 équipes

POULE B

ASPTT LUNEL 1
JACOU CLAPIERS FA 3
M. PETIT BARD FC 1
ST AUNES GS 1
ST GEORGES RC 1
STJEANVEDAS/LAVERUNE 2 (demande d'entente en cours)
VIL.MAGUELONE 1
7 équipes

POULE D

BOUJAN FC 1
CERSPORTIRAGNES/VIAS 1
NEFFIES FC 1
NEZIGNAN ES 1
PUISSALICON MAGA 1
STTHIB MONTBL BESSAN 1
THONGUE ET LIBRON FC 2
VALRAS SERIGNAN FCO 1
8 équipes

U15 D1**Rappel l'Officiel 34 N° 35 du 20 mai 2020 : 24 équipes**

CŒUR HERAULT ES 1, classée deuxième de U15 D2 poule C à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2019-2020, a refusé l'accession ; l'équipe est remplacée par PUISSALICON MAGA 1, classée quatrième de la poule.
M. CELLENEUVE 1, classée première de U15 D2 poule A à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2019-2020, ne peut accéder, une entente avec ARCEAUX MONTPELLIER est en cours d'examen (M. ARCEAUX 1 déjà en championnat) ; l'équipe est remplacée par BAILL ST BRES VALER 1, classée cinquième de la poule.

POULE A

AGDE RCO 1
BALARUC STADE 1
CAZOULS MAR MAU 1
CORNEILHAN LIGNAN 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1
MEZE STADE FC 1
PUISSALICON MAGA 1
THONGUE ET LIBRON FC 1

8 équipes

POULE B

ASPTT MONTPELLIER 1
BAILL ST BRES VALER 1
JACOU CLAPIERS FA 1
LAVERUNE FC 1
M. ARCEAUX 1/CELLENEUVE (demande d'entente
en cours)
MAUG CARN LANSARGUES 1
ST GELY FESC 1
VENDARGUES PI 1

8 équipes

POULE C

CLERMONTAISE 1
FRONTIGNAN AS 1
GIGNAC AS 1
JUVIGNAC AS 1
M. LEMASSON RC 1
MAURIN FC 1
PIGNAN AS 1
ST CLEMENT MONT 2

8 équipes

U15 D2**Rappel l'Officiel 34 N° 35 du 20 mai 2020 : 34 équipes**

FABREGUES AS 2 et SETE FC 34 2, maintiens, ne s'engagent pas.

FRONTIGNAN AS 2, première de U15 D3 poule D à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2019-2020, ne s'engage pas ; l'équipe est remplacée par MONTPELLIER HSC 3, classée troisième de la poule. MONTPELLIER HSC 3 devient MONTPELLIER HSC 2 (nouvelles numérotations des équipes en compétition de ligue).

POUSSAN VILLEVEYRAC 1, classée deuxième de U15 D3 poule D à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2019-2020, ne s'engage pas (entente non renouvelée, aucun engagement des deux clubs) ; l'équipe est remplacée par MARSEILLAN CS 1, classée 4^e de la poule.

PUISSALICON MAGA 1, maintien, a accédé en D1, remplacée par CŒUR HERAULT ES 1, classée deuxième de U15 D2 poule C à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2019-2020, qui a refusé l'accession.

L'entente LESPIGNAN/VIA DOMITIA/SAUVIAN n'est pas renouvelée et VIA DOMITIA USCNM n'a pas engagé d'équipe ; SAUVIAN FC 1 intègre le championnat et remplace BAILL ST BRES VALER 1 qui a accédé en D1.

POULE A

BASSES CEVENNES 1
CASTRIES AV 1
LUNEL GC 2
M. PETIT BARD FC 1
MONTP FOOT ACADEMY 1
MONTPELLIER HSC 2
ST MARTIN LONDRES US 1
SUSSARGUES FC 1

8 équipes

POULE B

ASPTT MONTPELLIER 2
JACOU CLAPIERS FA 2
LUNEL US 1
M. ATLAS PAILLADE 1
M. ST MARTIN AS 1
PEROLS/PALAVAS 1
ST JEAN VEDAS 1
VALERGUES AS 1

8 équipes

POULE C

CANET AS 1
CLERMONTAISE 2
COEUR HERAULT ES 1
GIGEAN/MONTBAZIN 1
MARSEILLAN CS 1
R. DOCKERS SETE 1
S. POINTE COURTE 1
VIL.MAGUELONE 1
8 équipes

POULE D

AGDE RCO 2
CERSPORTIRAGNES/VIAS 1
FLORENSAC PINET 1
LAMALOU FC 1
SAUVIAN FC 1
SUD HERAULT FO 1
U.S. BEZIERS 1
VALRAS SERIGNAN FCO 1
8 équipes

U15 D3**POULE A**

ANIANE SO 1
GIGNAC AS 2
MONTAGNAC US 1
NEZIGNAN ES 1
PAULHAN/ASPIRAN 2
ST ANDRE SANGONIS OL 1
STPARGOIRE/LE POUGET 1
7 équipes

POULE B

B.JEUNESSE OL 1
BOUJAN FC 2
CAZOULS MAR MAU 2
CORNEILHAN LIGNAN 2
GRAND ORB FOOT ES 1
THONGUE ET LIBRON FC 2
U.S. BEZIERS 2
7 équipes

POULE C

BOUJAN FC 1
CERSPORTIRAGNES/VIAS 2
LA PEYRADE OL 1
MONTBL STTHIB BESSAN 1
PAULHAN/ASPIRAN 1
ROC SOCIAL SETE 1
SETE OLYMPIQUE FC 1
7 équipes

POULE D

ASPTT LUNEL 1
C. I. O. COURCHAMP 1
CASTELNAU CRES FC 2
MARSILLARGUES 1
MAUG CARN LANSARGUES 2
ST CLEMENT MONT 3
STMATH/CLARET/PRADES 2
7 équipes

POULE E

COURNONTERRAL 1
M. ATLAS PAILLADE 2
M. LEMASSON RC 2
M. ST MARTIN AS 2
MAURIN FC 2
MUC FOOTBALL 1
STMATH/CLARET/PRADES 1
7 équipes

POULE F

ARSENAL CROIX ARGENT 1
M. ARCEAUX/CELLENEUVE 2 (demande d'entente
en cours)
M.LUNARET NORD 1
MONTARNAUD AS 1
MONTP FOOT ACADEMY 2
PIGNAN AS 2
ST JEAN VEDAS 2
7 équipes

COUPES DE L'HÉRAULT

La Commission communique la liste des équipes engagées en Coupes de l'Hérault, au vu des engagements reçus à ce jour :

COUPE DE L'HÉRAULT U19

ANIANE SO 1
BAILL ST BRES VALER 1
BASSES CEVENNES 1
BOUJAN FC 1
CANET AS 1
CERS PORTIRAGNES SC 1
COURNONTERRAL 1
FLORENSAC PINET 1
JACOU CLAPIERS FA 1
LUNEL-VIEL US 1
M. LEMASSON RC 1
M.LUNARET NORD 1
MAURIN FC 1
MEZE STADE FC 2
MONTARNAUD AS 1

MUC FOOTBALL 1
PUISSALICON/CORNEILHAN 1 (demande d'entente en cours)
ST ANDRE SANGONIS OL 1
ST AUNES GS 1
ST GELY FESC 1
ST JEAN VEDAS 1
ST MATHIEU AS 1
STTHIB MONTBL BESSAN 1
SUSSARGUES FC 1
THEZAN ST GENIES 1
THONGUE ET LIBRON FC 1
U.S. BEZIERS 1
VALRAS SERIGNAN FCO 1
VIA DOMITIA USCNM 1

TOTAL : 29 équipes

Au vu du nombre d'équipes engagées, le tour préliminaire du 1^{er} novembre 2020 est annulé.

COUPE DE L'HÉRAULT U17

AGDE RCO 1
ASPTT LUNEL 1
B.CEVENNES SUMENE 1
BALARUC STADE 1
BOUJAN FC 1
CANET AS 1
CAZOULS/MARAUSSAN 1
CERSPORTIRAGNES/VIAS 1
CLERMONTAISE 1
COEUR HERAULT ES 1
CORNEILHAN LIGNAN 1
ES PAULHANPEZENAS AV 1
FLORENSAC PINET 1
GIGNAC AS 1
JACOU CLAPIERS FA 1
JUVIGNAC AS 1
LA PEYRADE OL 1
LAMALOU FC 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1
LUNEL GC 1
M. ARCEAUX 1/CELLENEUVE 1 (demande d'entente en cours)
M. ATLAS PAILLADE 1
M. LEMASSON RC 1

M. PETIT BARD FC 1
M. ST MARTIN AS 1
M.LUNARET NORD 1
MARSEILLAN CS 1
MAUG CARN LANSARGUES 1
MAURIN FC 1
MEZE STADE FC 1
MONTAGNAC US 1
MUC FOOTBALL 1
NEFFIES FC 1
NEZIGNAN ES 1
PEROLS/PALAVAS 1
PIGNAN AS 1
PUISSALICON MAGA 1
R. DOCKERS SETE 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1
ST AUNES GS 1
ST GELY FESC 1
ST GEORGES RC 1
ST MARTIN LONDRES US 1
STJEANVEDAS/LAVERUNE 1 (demande d'entente en cours)
STMATH/CLARET/PRADES 1
STTHIB MONTBL BESSAN 1

SUD HERAULT FO 1
SUSSARGUES/GDE MOTTE 1
THONGUE ET LIBRON FC 1
U.S. BEZIERS 1
TOTAL : 54 équipes

VALERGUES AS 1
VALRAS SERIGNAN FCO 1
VIL.MAGUELONE 1
VILLEVEYRAC US 1

Au vu du nombre d'équipes engagées, le tour préliminaire du 27 septembre 2020 est annulé.

COUPE DE L'HÉRAULT U15

AGDE RCO 1
ANIANE SO 1
ASPTT LUNEL 1
B.JEUNESSE OL 1
BAILL ST BRES VALER 1
BALARUC STADE 1
BASSES CEVENNES 1
BOUJAN FC 1
CANET AS 1
CASTELNAU CRES FC 2
CASTRIES AV 1
CAZOULS MAR MAU 1
CERSPORTIRAGNES/VIAS 1
CLERMONTAISE 1
COEUR HERAULT ES 1
CORNEILHAN LIGNAN 1
COURNONTERRAL 1
FLORENSAC PINET 1
FRONTIGNAN AS 1
GIGEAN/MONTBAZIN 1
GIGNAC AS 1
GRAND ORB FOOT ES 1
JACOU CLAPIERS FA 1
JUVIGNAC AS 1
LA PEYRADE OL 1
LAMALOU FC 1
LAVERUNE FC 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1
LUNEL GC 2
LUNEL US 1
M. ARCEAUX 1
M. ATLAS PAILLADE 1
M. LEMASSON RC 1
M. PETIT BARD FC 1
M. ST MARTIN AS 1

M.LUNARET NORD 1
MARSEILLAN CS 1
MAUG CARN LANSARGUES 1
MAURIN FC 1
MEZE STADE FC 1
MONTAGNAC US 1
MONTARNAUD AS 1
MONTP FOOT ACADEMY 1
MONTPELLIER HSC 2
MUC FOOTBALL 1
NEZIGNAN ES 1
PAULHAN/ASPIRAN 1
PEROLS/PALAVAS 1
PIGNAN AS 1
PUISSALICON MAGA 1
R. DOCKERS SETE 1
S. POINTE COURTE 1
SAUVIAN FC 1
SETE OLYMPIQUE FC 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1
ST CLEMENT MONT 2
ST GELY FESC 1
ST JEAN VEDAS 1
ST MARTIN LONDRES US 1
STMATH/CLARET/PRADES 1
STPARGOIRE/LE POUGET 1
SUD HERAULT FO 1
SUSSARGUES FC 1
THONGUE ET LIBRON FC 1
U.S. BEZIERS 1
VALERGUES AS 1
VALRAS SERIGNAN FCO 1
VENDARGUES PI 1
VIL.MAGUELONE 1
TOTAL : 69 équipes

Le tirage au sort du tour préliminaire de Coupe de l'Hérault U15 du 26 septembre 2020 aura lieu le mardi 8 septembre 2020 à 18h dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

MODALITÉS DES CHAMPIONNATS SAISON 2020-2021

La Commission communique en [annexe](#) les modalités des championnats de Jeunes 2020-2021.

Prochaine réunion le 8 septembre 2020 à 18h.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz

COMMISSION FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 1 septembre 2020

Présidence : **M. Mazouz Belgharbi**

Présents : **MM. Henri Blanc - Gilbert Malzieu - Gaétan Odin - Guy Rey - Alain Huc - Frédérique Joulie - Gabriel Jost.**

Excusés : **Claude Frayssé - David Legras**

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

INFORMATIONS

La commission demande aux clubs de renseigner sur **Footclubs**, les coordonnées des éducateurs des différentes équipes afin de nous permettre de les contacter directement si nécessaire.

Les réunions « permis de conduire une équipe U13 » ont été reportées, merci d'inciter vos éducateurs à se tenir informés en consultant le guide d'accompagnement U13 disponible sur le site du District.

SECTION U13

PHASE 1

La commission s'est réunie afin de valider les groupes par rapport aux engagements et recenser les équipes en vérifiant leur conformité par rapport au nombre de licenciés. Tout ceci est fait afin d'informer et alerter le club sur les différentes contraintes liées à la pratique du football.

Il a été décidé que le joueur ayant une licence non valide (**enregistrée réglementairement avant la première journée**) pourra pratiquer pendant la phase 1.

La commission est consciente des problématiques liées à la situation sanitaire mais considère que cela ne justifie pas que le club soit en retard sur la saisie des licences, d'autant que certains clubs ont pratiquement 70 à 80% de leurs licences enregistrées.

La commission fera un nouveau point lundi 7 septembre 2020 pour valider ou pas la participation de certaines équipes au brassage U13 et U12.

Les plateaux ont été diffusés afin de permettre aux clubs de s'organiser pour accueillir les rencontres, mais sont susceptibles d'être modifiés.

Des membres de différentes commissions du District seront présents afin de veiller au bon déroulement des plateaux.

Pour les U13 Groupe 2 phase 1, le nombre d'équipes est limité à 64, un certain nombre d'équipes hors délai a été repêché. La commission pourra repêcher de nouvelles équipes si certaines ne sont pas en conformité ou ayant trop peu de licencié.

Pour les U12 Brassage niveau 1 phase 1, pour l'instant, 42 équipes participent à ce brassage. Pour atteindre les 48 équipes, nous solliciterons certaines équipes de club après accord (des équipes réserves de U12) afin d'avoir des plateaux à 4 équipes.

Ci-dessous, quelques explications sur la fiche des Plateaux :

	POULE 8	date	lieu	horaire
A	ENT CORNEILHAN LIGNAN 3	14-sept		
B	SC CERS PORTIRAGNES 2	21-sept		
C	AS BEZIERS 3	28-sept		
D	RCO AGATHOIS 3			

Identifiant de l'équipe dans la poule, à respecter car il définit les rencontres pour les différentes journées.

Ici le club de ENT CORNEILHAN LIGNAN organise le plateau le 14 sept et doit transmettre au district le lieu du plateau et l'horaire (respecter horaire par rapport au distance voir tableau ci dessous).

Prévoir durée 1h30 rencontres +20mn épreuve technique.

Journée 1	Journée 2	Journée 3
<i>Jonglerie Statique (50, 50, 30)</i>	<i>Conduite en relais chronométré avec frappe</i>	<i>Jonglerie en relais chronométré avec frappe</i>
A - B	A - D	A - C
C - D	C - B	B - D
A - C	A - B	A - D
B - D	C - D	C - B

Tableau horaire de rencontre :

[Plateaux U12 Brassage Accés Niveau Phase 1](#)

[Plateaux U12 Niveau 2 Phase 1](#)

[Plateaux U13 Groupe 1 Phase 1](#)

[Plateaux U13 Groupe 2 Phase 1](#)

[Plateaux U13 Groupe 3 Phase 1](#)

TABEAU RECAPITULATIF	Samedi	Dimanche matin
Déplacement ≤ 15 km	H à partir de 10 h 00 si accord H à partir de 13 h 30	H à partir de 9 h 30
15 Km < Déplacement < 50 Km	H à partir de 14 h 00	H à partir de 10 h 30
Déplacement ≥ 50 Km	H à partir de 15 h 00	H à partir de 10 h 30

Le Président,
Mazouz Belgharbi

DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Détection joueurs garçons U15 nés en 2006 à Pignan - Stade synthétique

Remerciement à la Mairie de Pignan pour le prêt gracieux de ses très fonctionnelles installations.

Remerciement au club d'US PIGNAN pour son accueil.

Remerciement aux clubs qui ont prévenu leurs joueurs convoqués par le CT et qui ont les présentés ce jour.

OBJECTIF DE LA DÉTECTION : JOURNÉE ÉVALUATION

Identifier les joueurs des clubs de l'Hérault dans le cadre du suivi des joueurs identifiés la saison passée et identification de nouveaux joueurs. Préparation des sélections pour stage Ligue Occitanie U15 garçons prévu en octobre 2020.

CADRES PRÉSENTS

Amar Djouahra, éducateur
Marc Parouty, éducateur
Armand Estall, Comité directeur
Vincent Bosc, CTS Hérault

32 joueurs convoqués
25 joueurs présents
7 absents

Match effectifs réduits petit espace avec 3 équipes.
Une liste de 13 joueurs dont 2 gardiens de but a été établie.

Le Président,
Amar Djouahra

Le CT,
Vincent Bosc

Détection Futsal joueurs garçons U15 nés en 2006 à Servian - Terrain spécifique Futsal extérieur 10 h/12 h

Remerciement à la Mairie de Servian pour le prêt gracieux de ses très fonctionnelles installations.

Remerciement aux clubs qui ont prévenu leurs joueurs convoqués par le CT et qui ont les présentés ce jour.

OBJECTIF DE LA DÉTECTION : JOURNÉE ÉVALUATION

Identifier les joueurs des clubs de l'Hérault dans le cadre de la préparation de joueurs pour intégrer équipe Ligue Futsal U15 pour stage Ligue Occitanie U15 garçons prévu en octobre 2020.

CADRES PRÉSENTS

Amar Djouahra, éducateur
Mickael Vigas, CT DAP
Vincent Bosc, CTS Hérault

29 joueurs convoqués
13 joueurs présents
16 absents

Exercices techniques et situations tactique et matchs.
Pas de GB présents pour cette matinée.

Une liste de 13 joueurs présents a été établie.
Le prochain regroupement en septembre devra comporter 2 GB et 15 joueurs.
Les nouveaux joueurs motivés par le Futsal peuvent prendre contact avec Vincent Bosc pour postuler.

Le Président,
Amar Djouahra

Le CT,
Vincent Bosc

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

BUREAU

Réunion du 25 Août 2020

Président : **M. Sylvain Palhies**
Présents : **MM. Gilles Bastos - Bernard Gaze - Gérard Mossé - Serge Selles**
Excusés : **MM. Jacques Caudron, Gérard Gouel**
Membre du Comité de Direction : **M. Janick Barbusse**

Le président M Palhies ouvre la séance et adopte le procès-verbal du 15 Mai 2020 : il est approuvé à l'unanimité.
Le bureau au nom du monde arbitral présente à José Ortéga ancien arbitre ses plus sincères condoléances au regard du décès de sa maman.

AFFAIRES COURANTES

- Démission de M. Philippe Dehissi. Le bureau le remercie pour les services rendus lors de ces dernières années.
- Mutation de M. Jimmy Elice. Le bureau le remercie pour les services rendus lors de ces dernières années.
- Fin de carrière de M. Christian Bosch. Le bureau le remercie des services rendus pour toutes ses saisons d'arbitrage.
- En réponse à la Ligue d'Occitanie : L'effectif donné pour la saison 2020 / 2021:
En JAD : Mlles Margouriez et Clabaut et MM. Soccoro et Tardif
En Sénior : M. Bertrand Zouggar
- M. Mouhamane Atakora s'étonne de pas être promu en D3 : Il a eu une note insuffisant à l'examen théorique (8.40/20) la moyenne exigée était de 12/20.
- Demande de la Ligue d'Occitanie sur la mise en place de la désignation automatique.
Le logiciel étant trop rigide et mal adapté le logiciel ne sera pas utilisé pour la saison 2020 / 2021.
- Candidature de M. Anthony Ghaouti pour la section futsal Beach Soccer.
Le bureau ne peut pour l'instant répondre à cette candidature en l'absence actuellement de championnat pour la saison 2020 / 2021.
- Le grand stage d'avant saison se fera en 3 fois. Les D1 avec les D2 le samedi 26 septembre, les D3 avec les D4 et les JAD 1, 2 et 3. (Dates en instances)
Le test physique obligatoire pour les D1, D2 et D3 promotionnels et JAD 1 avec pour date le 12, le 19 ou 25 septembre (secteur Béziers).
- L'arbitre M. Toufik El Guerne souhaite participer à la formation spécialisée d'arbitre futsal. La CDA exige que celui-ci réalise une saison complète en tant qu'arbitre officiel avant de pouvoir accéder à d'autres spécialités.
Au vue de sa demande de candidature pour être promotionnel D4 / D3 le bureau lui confirme qu'il sera candidat en 2020 / 2021 vue sa saison antérieure satisfaisante.
Il lui est demandé de s'y préparer et de confirmer sa candidature.
- L'arbitre M. Ahmed Aissat demande à devenir arbitre assistant spécifique. Le bureau lui précise qu'il a été absent presque toute la saison 2019 / 2020 ou presque, sa demande ne peut être acceptée.
- Le bureau est informé de l'appel de M. Mustapha Loukili.
- La ligue d'Occitanie donne délégation au District de L'Hérault pour assumer les désignations des arbitres du 1^{er} et 2^e tour de la Coupe de France.
- M. Kevin Fournier renouvelle pour la saison 2020 / 2021 en tant que observateur du District de l'Hérault.
- M. Valentin Nivalle souhaite postuler en tant qu'observateur pour le District de L'Hérault.
Il est convoqué mardi 1^{er} Septembre devant le bureau de la commission de l'arbitrage.
- Suite à la démission de M. Philippe Dehissi, le bureau nomme M. Serges Selles comme remplaçant pour la désignation des jeunes arbitres du District.

Le Bureau fait un ajustement des sections désignation.

Sénior : MM. Caudron – Collette – Cardon ou/et Bastos – Malzieu

Jeune : MM. Bastos – Cardon – Malzieu – Selles

- Possibilité de volontariat pour les arbitres de la Ligue d'Occitanie pour observer les jeunes arbitres et arbitres stagiaires du District de L'Hérault.

Ils doivent candidater à cda@herault.fff.fr par écrit.

- Possibilité aux arbitres D1 et D2 de s'impliquer pour les observations des jeunes arbitres et stagiaires.

Les intéressés seront gratifiés en fin de saison de points aux classements.

Pour la saison :

7 matchs = 0.25 point.

8 à 11 matchs = 0.50 point

Plus de 11 matchs = 1 point

Les arbitres choisiront les samedis ou ils seront disponibles. Ils devront transmettre leurs indisponibilités 3 semaines avant celles-ci.

- Pour la section observatoire :

Il y aura un seul formulaire pour les catégories d'arbitres de D1 à JAD.

De plus, pour les catégories D3 à JAD sera ajoutée une fiche d'évaluation envoyée à la section observatoire.

Le président termine la séance et fixe la prochaine réunion au mardi 1^{er} septembre 2020

Le président
Sylvain Palhies

Le secrétaire de séance
Gérard Mossé

Réunion du 1^{er} Septembre 2020

Président : **M. Sylvain Palhies**

Présents : **MM. Gilles Bastos - Bernard Gaze - Gérard Mossé - Gérard Gouel - Bernard Gaze**

Membre du Comité de Direction : **M. Janick Barbusse**

Excusé: **M. Jacques Caudron.**

AFFAIRES COURANTES

- FCO Valras Serignan demande la récusation d'un arbitre. Cette demande de récusation d'un arbitre n'est pas conforme à la règle lorsqu'elle formulée par le secrétaire du club (se référer au RI DE LA CDA Partie 2 ; Titre3 ; § F –) Sur le fond, la CDA n'admet pas que des événements de la saison passée soient évoqués aujourd'hui fin août alors qu'elles ont été occultées la saison passée. En outre le bureau invite le club à revoir le règlement intérieur de la CDA pour s'y conformer.

OBSERVATIONS

- Pour la saison à venir, la section observatoire indique aux observateurs que pour faire le rapport en relation avec l'arbitre un seul document se trouve sur MY.FFF pour toutes les catégories.
- Par contre pour les catégories D3 – D4 et JAD s'ajoute une fiche de notation remplie, évaluée et envoyée à bonne destination.

- Enfin pour les arbitres stagiaires on utilise le rapport MY.FFF et la fiche de notation. Toutes instructions seront fournies lors du stage du samedi 12 septembre 2020 au matin qui a lieu à Montpellier, siège de la Ligue.

DISPOSITIONS SPECIALES

- En raison du COVID 19, du manque de confort dans les vestiaires d'arbitres souvent trop exigus, les observateurs sont conviés à ne pas rentrer dans les vestiaires où le délégué et 3 arbitres y sont suffisamment occupés, avant, pendant et après le match. A l'arrivée sur les lieux l'observateur pourra saluer le trio ou l'arbitre observé en respectant les gestes barrières (pas de serrage de mains, d'embrassade, et masque sur le visage et en respectant la distanciation sociale).
A la fin de la rencontre l'observateur s'abstiendra d'aller dans les vestiaires pour le débriefing qui se fera par téléphone ou en plein air sur le parking au choix des parties.
Autrement dit la place de l'observateur est en tribune.
- Voici la liste des observateurs reconduits à ce jour :

Messieurs : M Akdim – G Bastos – C Billy - G Boussou - J Caudron – J Cardon – S De Felice - D El Bane – K Fekraoui – K Fournier - A Ghaouti - G Gouel - F Leblond – G Locicero – G Mossé - F Ponce - J Reynaud – S Selles – A Souidi – M Talavera – H Taouil - K Valke - B Zouggar Bertrand.

- Voici la liste des observateurs JAD / STAGIAIRES à nommer par le comité directeur :
MM. D Dovin - A Hiddaoui - O Kilubi - C Mozzer - A Rasmont – B Regui - et d'autres vont suivre.

DIVERS

- Implication des arbitres D1 ou D2 quant aux observations.

Ceux qui donneront du temps le samedi après-midi pour assurer des observations de jeunes seront gratifiés en fin de saison de points au classement :

Pour la saison :

- 7 matchs minimum = 0.25
- 8 à 11 matchs = 0.50
- Plus de 11 matchs 1 point.

Les arbitres choisiront les samedis où ils sont opérationnels et communiqueront leurs disponibilités sur la boîte CDA trois semaines avant d'être désigné.

Pour ce faire, **il suffit de candidater** selon la circulaire réponse que les arbitres ont reçue.

Les six premières candidatures reçues sont acceptées : MM. Dovin ; Hidaoui ; Kilubi ; Mozzer ; Rasmont ; Regui.

LES CANDIDATS PROMOTIONNELS

- Les 3 premières candidatures sont notées et acceptées : SOUJAE - ROUX - ATAKORA. Il faut toutefois se conformer au règlement intérieur de la CDA :
 - Stage(s)
 - Test physique
 - Test(s) théorique(s)

CONVOCATIONS STAGIAIRES CLAUZON 2

- Les arbitres stagiaires seront convoqués le Vendredi 11 septembre à 19H30 **au plus tard** à la maison des sports pour une mise à niveau selon les modifications aux lois du jeu. Seuls ceux qui ont renouvelé sont invités.

REPONSE AU CLUB SA CIGALOIS.

En ce qui concerne Mle Rosana Maignan à propos de la formation initiale des arbitres. Cette personne serait candidate. Le plus simple pour elle serait de passer la formation initiale dans le Gard, et s'il advenait qu'elle déménage dans l'Hérault et fournisse une adresse Héraultaise, alors elle pourrait devenir stagiaire ou arbitre officiel de notre district.

Plus rien n'étant à délibérer, le président lève la séance et donne rendez-vous pour le mardi 8 septembre (15h30).

Le président
Sylvain Palhies

Le secrétaire de séance
Gérard Mossé